L'enseignement technique

QUELQUES PROMOTEURS ET LEURS RÉALISATIONS

UNIVERSITÉ DU TRAVAIL PAUL PASTUR À CHARLEROI *(Photo INBEL)*.

L'ŒUVRE DES PROVINCES ET DES GRANDES VILLES

La province du Brabant. Les premières formes d'enseignement professionnel furent les écoles d'agriculture. La Province du Brabant organise actuellement 6 établissements d'enseignement agricole ou horticole.
Les autres établissements d'enseignement technique ont vu le jour après 1920. Le Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires (C.E.R.I.A.), à Anderlecht et l'Institut provincial des Arts et Métiers à Nivelles ont pris place parmi les grands centres d'enseignement technique du pays.

La province de Hainaut. Le Député perma-

nent PAUL PASTUR, fondateur de l'enseignement de la Province de Hainaut, créa à Charleroi l'École Industrielle Supérieure qui ouvrit ses portes le 3 novembre 1903. En 1911, le titre symbolique et évocateur d'Université du Travail fut adopté. OMER BUYSSE, le premier directeur général, affirmait: 'Une œuvre d'éducation qui prétend agir sur son milieu doit se rattacher par toutes ses fibres à la vie régionale et y puiser l'élément naturel de son activité'.

Lorsque Paul Pastur décède en juin 1938, RENÉ THONE assume le perfectionnement de plus en plus poussé de l'enseignement technique du Hainaut.

Aujourd'hui, trois districts éducatifs viennent d'être créés, basés sur les trois zones structurées du développement économique: Hainaut occidental, Mons-Borinage-Centre et Charleroi botte du Hainaut.

Durant l'année 1978, le LXXV[e] anniversaire de l'Université du Travail Paul Pastur a été fêté avec éclat.

La province de Liège. Le Député permanent HUBERT DEBARSY décrit lui-même son œuvre de pionnier: 'Ce fut en 1913 que le Conseil provincial de Liège décide d'organiser un enseignement technique. Mais la guerre survint. Et ce ne fut qu'en 1921 que la première école technique provinciale fut ouverte à Herstal'.

Avec le Gouverneur JULES MATHIEU et le Député permanent ÉMILE NOËL se termine la première phase de l'histoire de l'enseignement technique provincial: celle de la fondation et de l'expansion.

Avec le Gouverneur JOSEPH LECLERCQ et le Député permanent LOUIS D'HEUR, la seconde phase, celle de l'épanouissement va commencer.

En 1972, le cinquantième anniversaire de cet enseignement sera fêté avec faste, en présence de Son Altesse Royale le Prince Albert de Liège. Le Gouverneur GILBERT MOTTARD et le Député permanent JOSEPH LATIN dirent tous leurs espoirs en une troisième phase de développement qui venait de commencer, celle de la rénovation.

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE À TOURNAI. *Internat (Photo Direction générale des Enseignements techniques en Hainaut).*

Actuellement, l'enseignement de la province de Liège comporte 38 instituts d'enseignement secondaire et supérieur, plus de 18.000 étudiant(e)s et quelque 3.600 membres du personnel.

La ville de Liège. Une seule institution sera présentée dans ce bref historique, forcément incomplet. C'est le 10 avril 1832 que les édiles

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE À SERAING. *Internat. L'Institut est à la fois École Supérieure d'Informatique et siège de la Direction générale de l'Enseignement technique de la Province de Liège (Photo Enseignement technique provincial liégeois).*

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, FORESTIER ET PAPETIER À LA REID. *Internat (Photo Enseignement technique provincial liégeois).*

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE LA VILLE DE LIÈGE.

INSTITUT D'HÔTELLERIE DE L'ÉTAT À SPA *(Photo Enseignement provincial liégeois).*

liégeois votèrent une subvention de 1.500 florins en vue de créer une École Industrielle à cours gratuits. Ce fut la première école du soir instaurée par la Ville de Liège et la première école industrielle créée en Belgique. Elle fut officiellement inaugurée par le bourgmestre Louis Jamme le 11 février 1833. Après s'être installée à la halle aux Draps, en Féronstrée, puis à la rue des Croisiers, ensuite au boulevard Saucy, l'école industrielle supérieure fut transférée quai Gloesener, près du monument érigé à la mémoire de Zénobe Gramme, l'inventeur de la dynamo industrielle, le fondateur de l'électrotechnique moderne, qui suivit les cours de l'établissement entre 1848 et 1850.

L'ŒUVRE DE L'ÉTAT

(D'après Marion Coulon, Directeur général honoraire au ministère de l'Éducation nationale.) Le premier effort de diffusion de l'enseignement technique de l'État date de la création en 1850, dans l'enseignement moyen, de sections professionnelles...

Vers 1947-1948, se déclenchait la deuxième vague de créations d'écoles techniques. En plus, ce réseau s'étoffa des nouvelles sections pré-techniques (pré-industrielles, pré-agricoles et familiales) qui étaient apparues dans les institutions d'enseignement moyen converties en école multilatérales.

La troisième vague de création date de la loi du Pacte.

L'État, les Provinces, les Villes et les Communes organisent l'enseignement officiel. Ces pouvoirs organisateurs collaborent à la grandeur de l'enseignement technique.

L'ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

De nombreuses écoles se sont créées dans le sillage des mouvements d'idées et des réalisa-

tions de la Démocratie chrétienne. Ce fut le cas, dès avant 1914, des écoles fondées par les Aumôniers du Travail.

L'enseignement technique catholique a connu une expansion constante, mais qui a été particulièrement rapide à trois époques : la période 1920 et 1930, le lendemain de la Seconde Guerre mondiale et les dix années qui ont suivi le Pacte scolaire (1958-1959).

La Fédération Nationale de l'Enseignement Technique Catholique (F.N.E.T.C.) a été fondée en 1933 par Mgr Peters alors vicaire général à Liège. Les Présidents successifs ont été Mgr Blaimont, Oscar Peters, Conrad Van Der Bruggen.

La législation de 1953 et les nouvelles grilles-horaires élaborées en 1957-1959 ont amené l'enseignement catholique, comme le reste de l'enseignement technique, à étudier la manière d'équilibrer d'une part, la formation humaine et sociale et, d'autre part, la formation technique et professionnelle. Parallèlement, il s'agissait de concilier les exigences de type proprement scolaire et celles de l'économie.

La généralisation du début de l'enseignement technique à 12 ans, sur la base de la loi de 1953 ainsi que l'intellectualisation de la formation des techniciens (A2 dans l'ancienne terminologie) ont exigé des programmes de cours généraux plus exigeants.

L'enseignement technique catholique, comme l'enseignement technique officiel neutre subventionné d'ailleurs, resta longtemps allergique à la formule des sections pré-techniques des écoles multilatérales puis à celle des cycles d'observation et d'orientation, telles qu'elles étaient réalisées dans l'enseignement de l'État. Toutefois, dès 1970, un certain nombre d'écoles techniques adoptent l'enseignement secondaire rénové. Les écoles techniques catholiques furent parmi celles-là. En 1977 et 1978, on vit le nombre d'établissements engagés dans l'enseignement rénové (dit de type 1) passer de 25 à 50 % environ. Ce nombre atteindra à peu près 90 % en 1979 ; à ce moment, la plupart des grandes écoles industrielles comme d'ailleurs des grands collèges d'humanités auront réalisé leur mutation.

UN DÉFILÉ DE MODE À L'INSTITUT SAINTE-URSULE DE NAMUR (1978) *(Photo de l'Institut)*.

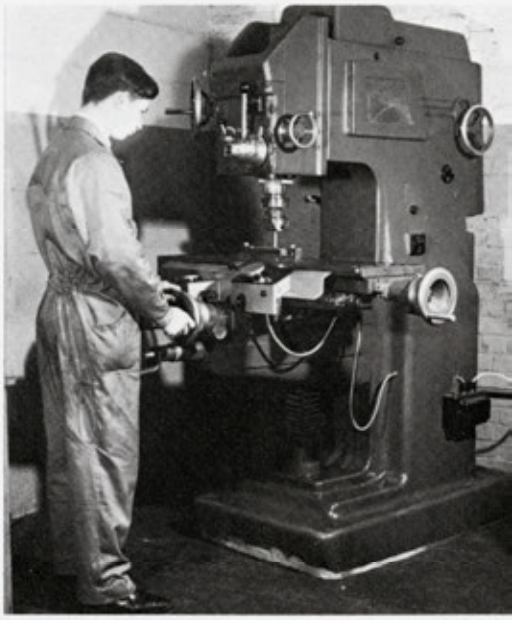

DANS L'ATELIER DE MACHINES-OUTILS DE L'INSTITUT REINE ASTRID À MONS *(Photo de l'Institut)*.

DANS L'ATELIER DE MÉCANIQUE DE L'INSTITUT SAINT-LAURENT À LIÈGE *(Photo F. Ruwet, Liège)*.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AUJOURD'HUI

LES STRUCTURES

enseignement secondaire

L'enseignement secondaire de plein exercice comprend :

– l'enseignement secondaire général (E.G.)

– l'enseignement secondaire technique (E.T.)
– l'enseignement secondaire professionnel (E.P.)
– l'enseignement secondaire artistique (E.A.)

Il se compose de trois degrés de deux ans.
Au terme des 2e et 3e degrés, un enseignement de perfectionnement et/ou de spécialisation peut être organisé. Au terme du 3e degré, une année préparatoire à l'enseignement supérieur peut également être organisée.

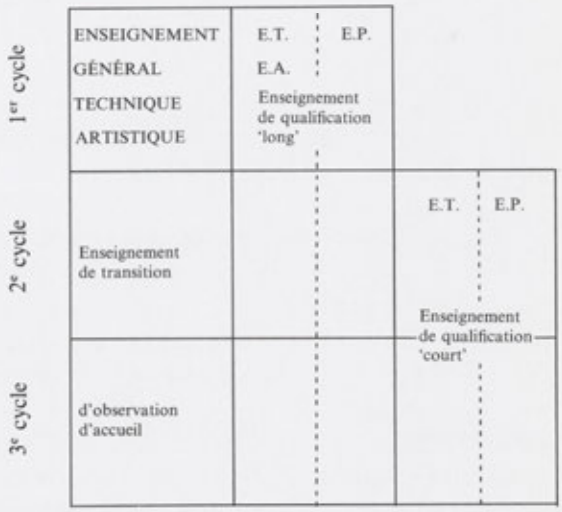

enseignement supérieur

L'enseignement supérieur de plein exercice comprend :

– l'enseignement universitaire

– l'enseignement supérieur technique
économique
agricole
paramédical
social
artistique
pédagogique

Dans chacune de ces catégories, l'enseignement peut être dispensé sous forme

– d'enseignement de type court
– d'enseignement de type long

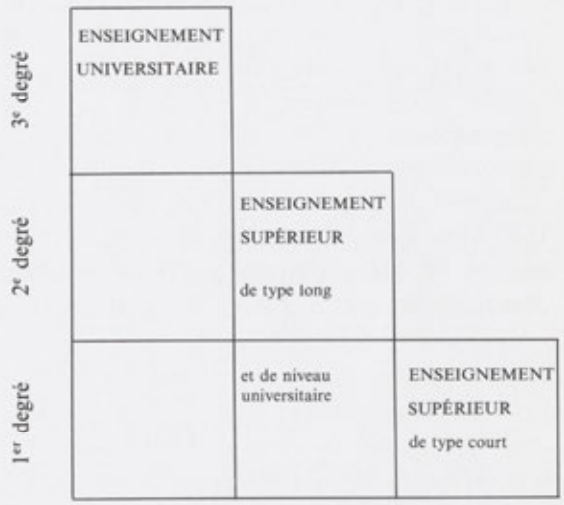

enseignement de promotion sociale

L'enseignement de promotion sociale est la dernière appellation des cours du soir ou de l'enseignement à horaire réduit.

L'enseignement de promotion sociale comporte

– des formations longues
qui s'étendent sur 2 à 3 années en général

– des formations courtes
qui durent une année maximum

– des modules
qui peuvent durer une partie de l'année

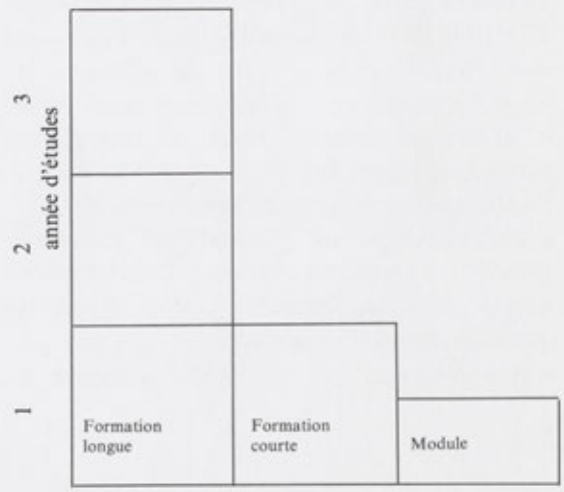

Nous considérons que l'Enseignement Technique comporte

- l'enseignement secondaire technique, professionnel et artistique
- l'enseignement supérieur de type long et de type court
- l'enseignement de promotion sociale

LES POPULATIONS SCOLAIRES

Enseignement de plein exercice - Population scolaire 1977-1978

Répartition Garçons - Filles

	Total	Garçons	Filles
ENS. PRÉSCOLAIRE	170.619	87.411	83.208
ENS. PRIMAIRE	395.993	204.111	191.882
ENS. SECONDAIRE	340.963	173.731	167.232
ENS. SUPÉRIEUR de type court et de type long	37.428	17.427	20.001
ENS. UNIVERSITAIRE	42.806 (1)		

(1) Population de 1975-1976

Régimes linguistiques Français + Allemand

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de plein exercice			
	Total	Garçons	Filles
ENS. SECONDAIRE	170.933	88.390	82.543
ENS. SUPÉRIEUR de type court et de type long	37.428	17.427	20.001
	208.361		

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de Promotion Sociale	Ex. 1977-1978
	TOTAL
ENS SECONDAIRE	86.984
ENS. SUPÉRIEUR	8.896
	95.880

Avec ses 304.241 étudiant(e)s, l'enseignement technique est quantitativement le plus important, après l'enseignement primaire.

LA CONSÉCRATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Au niveau de l'enseignement secondaire, la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire a créé un seul enseignement secondaire subdivisé en quatre formes: le secondaire général, le secondaire technique, le secondaire artistique et le secondaire professionnel.
Une nouvelle loi, du 31 juillet 1975, accorde enfin l'*égalité totale de statut* aux trois premières formes d'enseignement. Pour atteindre complètement cet objectif:

- Il est créé un seul *certificat* qui sanctionne ces différentes formes d'études: le *certificat d'enseignement secondaire supérieur*.
Depuis juin 1976, tous les établissements d'enseignement secondaire organisés conformément à la loi du 19 juillet 1971, tous les établissements d'enseignement technique comme tous les établissements d'enseignement moyen, délivrent le nouveau certificat. Ce certificat sera *homologué* comme par le passé, par la *commission d'homologation*;
- Il est décidé que le diplôme d'aptitude à l'enseignement supérieur (le D.A.E.S.) sera dorénavant délivré aux élèves par les établissements où ils effectuent leurs études.

Ainsi s'est exprimée la volonté du Parlement

de mettre tous les établissements d'enseignement secondaire sur le même pied.
Il s'agit là d'un bond en avant considérable en matière de démocratisation de l'enseignement.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la loi de cadre du 7 juillet 1970 reconnaît que l'enseignement supérieur de type long est de niveau universitaire.

Au niveau de l'enseignement de promotion sociale, les responsables de l'enseignement technique ont toujours réclamé l'équivalence des titres délivrés par les enseignements de plein exercice et de promotion sociale.

LA COLLABORATION ENSEIGNEMENT TECHNIQUE — ECONOMIE

Au niveau national, la collaboration entre les réseaux d'enseignement et l'économie a toujours été étroite, au sein de l'Office de l'enseignement technique depuis 1933 et du conseil supérieur de l'enseignement technique depuis 1951.
Depuis 1977 fonctionnent un Conseil permanent de l'enseignement supérieur et des Conseils supérieurs des différentes catégories d'enseignement supérieur.

Au niveau régional, chaque institut d'enseignement technique est doté d'une commission administrative, composée de mandataires politiques et de délégués des milieux économiques.
Des comités et compétences comprenant des spécialistes de l'économie et leurs homologues enseignants, étudient les problèmes de création d'orientations d'études ou d'actualisation de celles-ci.
Les responsables de l'enseignement technique entretiennent des relations régulières avec les entreprises, les organisations patronales et les fédérations professionnelles, les organisations syndicales.
Les jurys de qualification comme les jurys de fin d'études comportent un nombre important de délégués des milieux économiques. Par l'instauration de l'évaluation continue, ces derniers peuvent jouer un rôle important en matière de choix des objectifs, des programmes, des méthodes et des équipements.
Visites d'entreprises, stages et mémoires de fin d'études permettent aux enseignés de prendre contact avec la vie active.
Visites et stages, permettent aux enseignants de se tenir 'à jour', renforçant l'apport des conférences et séminaires, des revues et des livres spécialisés.
Les cours qui requièrent un contact permanent avec la vie des entreprises sont confiés à des chargés de cours choisis pour leur compétence et leurs fonctions 'de pointe' dans les secteurs économiques concernés.

LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

POUR UNE MEILLEURE DÉMOCRATIE, UNE DÉMOCRATIE DE L'ÉDUCATION

– L'enseignement technique veut donner à tous les individus, de l'un ou l'autre sexe, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, quels que soient leur âge et leurs moyens, la possibilité d'épanouir les aptitudes et les facultés qui sont en eux, tant pour leur accomplissement personnel que pour le bénéfice de la collectivité.

– L'enseignement technique doit donc être un enseignement de masse. Mais l'enseignement de masse est à l'opposé du nivellement par le bas ; il postule l'individualisation des actions éducatives et des méthodes appropriées à la diversité des capacités. Cette volonté de construire un enseignement sur mesure explique la diversité des niveaux de formation et des orientations d'études de l'enseignement technique.
– L'enseignement technique organise la mixité généralisée, il exploite les vertus de la coéducation : il accorde l'égalité des chances aux jeunes filles et aux jeunes gens, aux femmes et aux hommes en leur offrant des formations égales.
– L'enseignement technique s'adresse aussi bien aux jeunes qu'aux adultes. Il entend s'adapter à tous. En effet, quand un jeune ou un adulte est en échec, c'est aussi l'école qui est en échec. Un individu 'éliminé' par les formations initiales est souvent un individu perdu pour les formations continuées.
D'où l'importance des processus d'observation, d'orientation et d'évaluation continue, d'où la nécessité de supprimer la sélection et de la remplacer par une pédagogie du choix, allant jusqu'à l'enseignement à la carte par des processus de réorientation, de rattrapage et par une guidance efficace.
– L'enseignement technique veut accueillir tous les enfants, tous les adolescents, tous les adultes, mais aussi leur donner une chance de réussite personnelle et morale : pour ce faire, il pratique une pédagogie du succès.

UNE FORMATION GLOBALE POUR TOUS

Une formation globale vise à former des hommes et des femmes complets, autrement dit, vise à développer toutes les facettes de leur personnalité. La formation globale associe harmonieusement une formation humaine, sociale et politique aussi large que possible et une formation technique appropriée.
Il faut élever l'homme manuel en même temps que l'homme intellectuel : aucun divorce n'est acceptable.

UN SEUIL D'EMBAUCHE OU UN VISA POUR UNE PROMOTION

L'Enseignement technique, dans le cadre d'une formation globale prépondérante, dispense des formations techniques et professionnelles.
L'Enseignement technique veut conduire le plus grand nombre à des paliers de formation cohérente appelés seuils d'embauche ou niveaux de qualification ou bien encore accorder un maximum de visas pour une promotion.

AU SERVICE DES RÉGIONS, DES POPULATIONS, DE L'ÉCONOMIE

Le personnel enseignant et l'infrastructure de l'enseignement technique sont au service de la région, de la population, de l'économie.
L'Enseignement technique s'impose d'être un élément de progrès social et économique. Son intégration à la vie de la communauté implique une participation des citoyens intéressés aux processus de décision. Autant que faire se peut, l'enseigné doit pouvoir être le propre gestionnaire de sa formation.
Centres permanents d'éducation, les instituts d'enseignement technique établissent des échanges réguliers et dynamiques avec les autres secteurs de la vie culturelle, sociale et économique.
L'Enseignement technique est exemplaire parce qu'il est un enseignement de la double chance : il prépare, à la fois, à la poursuite des études jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur (enseignement de transition) et à l'entrée dans la vie active (enseignement de qualification).

Jean BOETS

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

J. BOETS, *Les humanités techniques*, Association pour la diffusion de la culture technique ASBL, Seraing, 1960; *Le défi professionnel*, une expression commune des trois réseaux d'enseignement pour un renouveau de la formation dans les sections professionnelles, Paris: Nathan, Bruxelles: Labor, 1978; Y. DEFORGE, *L'éducation technologique*, Casterman, Tournai, 1970; R. DONNAY, *Méthodologie de l'enseignement technique*, Éd. Nord-Est (s.d.), Vottem; *Enseignement technique*, Recueil des lois et d'arrêtés: Règlement général, Bruxelles, Administration de l'enseignement technique, texte mis à jour au 31 mars 1966; *Enseignement technique*, Recueil de lois et d'arrêtés: Réglementation particulière des études, Bruxelles, Administration de l'enseignement technique, textes mis à jour au 1er janvier 1967; L. GEMINARD, *L'enseignement éclaté*. Casterman, Tournai, 1973; R. GREGOIRE, *L'éducation professionnelle*, O.C.D.E., Paris, 1967; A. LEON, *Histoire de l'éducation technique*, P.U.F., Paris, 1968; A. LEON et CHASSIGNAT, *Enseignement technique et formation permanente*, E.S.F., Entreprise Moderne d'Édition, Paris, 1976; F. MATRAY, *Pédagogie de l'enseignement technique*, P.U.F. Paris, 1952; P. NAVILLE, *La formation professionnelle et l'école*, P.U.F. Paris, 1948.

STÉTOPHILE OU MACHINE À SYLLABER, *inventé en 1843 par le médecin namurois Hanquez, formé d'une boîte rectangulaire en bois, pourvue de deux fenêtres dans lesquelles se présentent, d'un côté, des lettres, et de l'autre, des chiffres. Ces signes imprimés sur des bandes de toile s'enroulent sur des axes, formant ainsi des syllabes ou des nombres. Liège, Musée de la Vie wallonne (Photo du Musée).*